Monsieur le Juge, faut le faire jurer sur la Bible, moi je jurerai sur le coran !

écrit par Christine Tasin | 13 avril 2015

Justice Le prévenu fait un esclandre avant de quitter l'audience

Le Coran, la Bible et le Code pénal

SON AVOCAT lui-même va reconnaître que son client a eu « un comportement inacceptable ». Inaugurant les débats de l'audience à juge unique ce vendredi matin, ce quinquagénaire s'est déjà présenté passablement excité à la barre.

Lorsque le président lui expose les faits qui lui sont reprochés (outrages et violences sur un contrôleur SNCF), il le coupe pour lui signifier son désaccord. Le juge le reprend calmement en lui indiquant que, patience, il va lui donner la parole juste après. Mais le prévenu persiste et commente chaque phrase. Une fois, deux fois, trois fois... Et lorsqu'il a officiellement la parole pour s'expliquer, il bascule dans l'esclandre.

La plainte pour avoir proféré « sale raciste, sale Français! » à l'égard du contrôleur de train qui venait de relever que son billet n'était plus valable ? « C'est pas vrai ! C'est pas moi ! », s'emporte-t-il. Avant d'embrayer : « Je veux être confronté à cet agent. Moi je jurerai sur le Coran et lui devra juger sur la Bible. »

Placide, le président l'invite à conserver son calme tout en lui signifiant que telles ne sont pas les pratiques de la justice républicaine. Le prévenu redouble de véhémence et le président, qui pourrait relever l'outrage, l'arrête net : « Soit vous vous calmez, soit vous quittez la salle. »

Le prévenu sort alors de ses gonds, puis du tribunal, sous les regards atterrés et outrés des personnes présentes, avocats compris. Il y reviendra cependant quelques dizaines de minutes plus tard pour se voir reconnu coupable et infliger deux mois ferme. Il devra en outre verser 1.180 € à sa victime et à la SNCF.

P.L.

Justice Le prévenu fait un esclandre avant de quitter l'audience

Le Coran, la Bible et le Code pénal

SON AVOCAT lui-même va reconnaître que son client a eu « un comportement inacceptable ». Inaugurant les débats de l'audience à juge unique ce vendredi matin, ce quinquagénaire s'est déjà présenté passablement excité à la barre.

Lorsque le président lui expose les faits qui lui sont reprochés (outrages et violences sur un contrôleur SNCF), il le coupe pour lui signifier son désaccord. Le juge le reprend calmement en lui indiquant que, patience, il va lui donner la parole juste après. Mais le prévenu persiste et commente chaque phrase. Une fois, deux fois, trois fois. .. Et lorsqu'il a officiellement la parole pour s'expliquer, il bascule dans l'esclandre.

La plainte pour avoir proféré « sale raciste, sale Français! » à l'égard du contrôleur de train qui venait de relever que son billet n'était plus valable ? « C'est pas vrai ! C'est pas moi ! », s'emporte-t-il. Avant d'embrayer : « Je veux être confronté à cet agent. Moi je jurerai sur le Coran et lui devra juger sur la Bible. »

Placide, le président l'invite à conserver son calme tout en lui signifiant que telles ne sont pas les pratiques de la justice républicaine. Le prévenu redouble de véhémence et le président, qui pourrait relever l'outrage, l'arrête net : « Soit vous vous calmez, soit vous quittez la salle. »

Le prévenu sort alors de ses gonds, puis du tribunal, sous les regards atterrés et outrés des personnes présentes, avocats compris. Il y reviendra cependant quelques dizaines de minutes plus tard pour se voir reconnu coupable et infliger deux mois ferme. Il devra en outre verser 1.180 € à sa victime et à la SNCF.

P.L